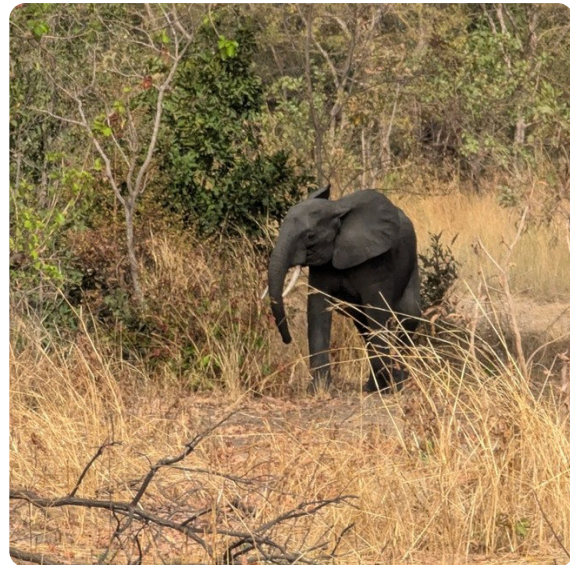


ACTUALITÉS RÉGIONALES

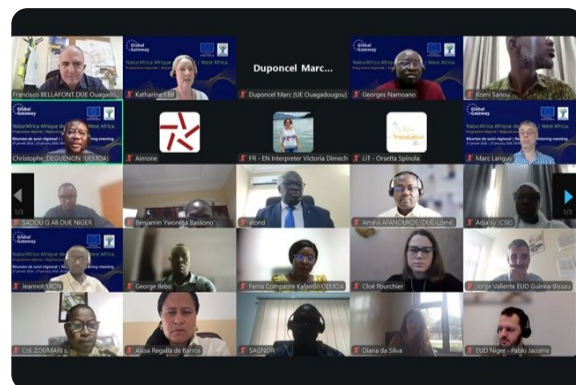
La Coordination Régionale entreprend une mise à jour des données sur une cinquantaine d'aires protégées

En collaboration avec l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO), la Coordination régionale entame une campagne de collecte d'information sur les aires protégées de l'ensemble des paysages du programme, du Sénégal au Nigeria.

[En savoir plus](#)


Forêts communautaires en AO : étude en cours pour dresser un tableau de la situation

Lorsque bien mises en œuvre, les forêts communautaires offrent aux États des opportunités d'aboutir aux objectifs de conservation tout en garantissent des formes de revenus directs et indirects aux populations que d'autres types d'aires protégées ont plus de difficultés à offrir. (Image : montagnes Mbe, Cross River, Nigeria. © WCS)

[En savoir plus](#)


Première réunion régionale de suivi du programme NAAO

Près de 60 personnes ont participé à la réunion de suivi du programme, le 27 janvier dernier. Organisée par la Commission de l'UEMOA, la réunion virtuelle a permis aux ministères nationaux et agences chargées des aires protégées, aux Délégations de l'UE, aux opérateurs paysagers et à d'autres parties prenantes de discuter de l'avancement du programme.

[En savoir plus](#)

Diagnostic des ressources naturelles valorisables disponibles autour du Parc National de Niokolo Koba, Sénégal

Un partenaire du projet, l'ONG Nébédjay, a collaboré avec les communautés locales afin d'identifier et de localiser les ressources naturelles disponibles sur leurs territoires, ainsi que les menaces et les opportunités pour leur développement, dans le but de dresser un inventaire des ressources naturelles disponibles autour du Parc National du Niokolo Koba. Plus : infos sur les activités pour la conservation et la gouvernance dans ce paysage.



[En savoir plus](#)

Taï – Grebo-Krahn – Sapo : deux réunions avancent les discussions sur un futur protocole d'accord transfrontalier

Le huitième réunion du comité directeur bilatéral pour la coopération transfrontalière en matière de paysage forestier dans le complexe forestier Taï – Grebo–Krahn – Sapo (TGKS) entre la Côte d'Ivoire et le Libéria a été suivi en fin de 2025 par une réunion du comité technique transfrontalier sur l'application de la loi (CTTAL, image à droite).



[En savoir plus](#)



Cross River, Nigéria : appui à la conservation communautaire et la gouvernance locale dans la sanctuaire de faune de Afi Mountain

La WCS étend un modèle de conservation communautaire déjà appliqué avec succès dans les montagnes Mbe – où le braconnage a diminué et les gorilles de Cross River prospèrent – à la réserve naturelle adjacente de la montagne Afi.

[En savoir plus](#)

Dans le W-Bénin et la Pendjari, la capacité de production des coopératives a été renforcée

Au cours du second semestre 2025, deux réalisations majeures ont bénéficié les communautés locales : le don d'équipements de transformation agroalimentaire à cinq coopératives (pour la transformation du riz paddy en riz étuvé et des graines de soja en fromage de soja) et la réhabilitation de 13 forages manuels.

[En savoir plus](#)



ESPÈCES À L'HONNEUR

Les pangolins en Afrique de l'Ouest

Que savez-vous des pangolins et combien d'espèces peut-on trouver dans notre région ?

[En savoir plus](#)



ACTUALITÉS RÉGIONALES

La Coordination Régionale entreprend une mise à jour des données sur une cinquantaine d'aires protégées en Afrique de l'Ouest



Bien que les aires protégées forment une part importante du programme NaturAfrica Afrique de l'Ouest, il faut constater qu'un grand nombre d'entre elles sont encore mal documentées, notamment auprès des références mondiales que sont la Base de données mondiale sur les aires protégées et conservées (WDPCA) et la Base de données globale sur les outils de suivi des aires protégées (GDPAME).

A cet effet, la Coordination régionale NAAO travaille étroitement avec l'Observatoire pour la Biodiversité et les Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (OBAPAO) pour mieux documenter le statut des aires protégées, en partenariat avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC).

Dans ce cadre, la coordination régionale NAAO met en place, de février 2026 à février 2027, une campagne de collecte d'information sur les aires protégées de l'ensemble des paysages du programme NAAO, du Sénégal au Nigeria. Ceci représente une petite cinquantaine d'aires protégées. Au-delà de l'objectif d'appuyer les états et WCMC à mettre à jour la base de données mondiale, la coordination régionale souhaite également contribuer à un futur document sur l'état des aires protégées d'Afrique de l'Ouest. Cette contribution prendra la forme de production de fiches techniques sur les aires protégées qui pourront être publiées en ligne ou partagées en format digital, voire être imprimées dans certains cas.

Les administrations nationales, les opérateurs et d'autres parties prenantes seront invitées à collaborer à cette initiative dès le mois de mars 2026. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de cette initiative dans nos prochains bulletins d'information !

Forêts communautaires en Afrique de l'Ouest : étude en cours pour dresser un tableau complet de la situation



Dans un contexte de diminution, voire de disparition des espaces naturels au profit d'autres activités de développement et de responsabilisation des communautés dans le cadre des politiques de décentralisation, la création d'aires protégées de type parc national ou sanctuaires de faune ou de flore rencontre de plus en plus de difficultés. Mais les États s'étant engagés à protéger de plus grandes parties de leurs territoires (en vue de l'objectif 30x30 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal), la création de forêts communautaires leur offrent des opportunités d'aboutir aux objectifs de conservation tout en répondant mieux aux aspirations des populations. Lorsque bien mises en œuvre, elles garantissent des formes de revenus directs et indirects, que les autres types d'aires protégées ont plus de difficultés à offrir.

La foresterie communautaire ou forêts communautaires est l'implication des communautés locales dans la gestion durable de leur forêt et au partage des bénéfices des ressources. Grâce à une approche participative, les communautés identifient les zones qui seront consacrées à différents usages, consignées dans un plan de gestion.

Les forêts communautaires sont souvent intégrées dans les paysages, avec des fonctions spécifiques : corridor forestier, zone-tampon, ou réserve de ressources naturelles pour diminuer la pression sur les ressources des aires protégées. Bien qu'ayant des tailles fort différentes d'un pays à l'autre, elles s'avèrent être d'une grande importance dans les objectifs de conservation et de gouvernance des ressources naturelles qui sont le cœur du programme NaturAfrica.

Ainsi dans le cadre de NaturAfrica Afrique de l'Ouest, une étude est conduite sur l'état des lieux des initiatives d'établissement de forêts communautaires dans neuf pays d'intervention du programme. Elle vise entre autres à comparer le cadre juridique et institutionnel des pays ; identifier les forêts communautaires établies, les programmes d'appui dédiés aux forêts communautaires et les éventuelles évaluations ; et à identifier les principaux obstacles à l'établissement ou à l'amélioration de la gestion des forêts communautaires en Afrique de l'Ouest. Pendant la durée de leur travail, les consultants échangeront avec des personnes ressources dans les neuf pays et recueilleront des textes juridiques et réglementaires, mais également des études en vue de l'atteinte des objectifs de la mission d'assistance technique court terme.

(Image: une réunion avec la communauté de Gaura, gestionnaire d'une forêt communautaire dans le paysage de Gola-Foya, Sierra Leone.)

Première réunion régionale de suivi du programme NaturAfrica en Afrique de l'Ouest



Près de 60 personnes ont participé à la première réunion de suivi du programme NaturAfrica Afrique de l'Ouest (NAAO), le 27 janvier dernier. Organisée par la Commission de l'UEMOA, cette réunion virtuelle d'une demi-journée a permis aux ministères nationaux ou aux agences chargées des aires protégées, aux délégations de l'UE, aux opérateurs paysagers et à d'autres parties prenantes de discuter de l'avancement du programme, qui a débuté fin 2023. Christophe Deguenon, pour la Commission de l'UEMOA, et Marc Duponcel, pour la Délégation de l'UE au Burkina Faso, ont co-animé la réunion.

Un **rapport technique** sur les progrès réalisés jusqu'au 31 décembre 2025 a été communiqué à l'avance et a servi de base aux sessions de la réunion, qui ont porté sur les progrès réalisés à ce jour et les plans futurs du programme régional NaturAfrica, dont la phase 1 devrait être suivie de la phase 2 à partir de l'année 2027.

Au cours de la phase 1, les **8 projets paysagers** en Afrique de l'Ouest sont Niokolo-Koba-Badiar-Boé (Sénégal, Guinée et Guinée-Bissau) ; Gola – Foya (Libéria et Sierra Leone) ; Monts Nimba (Guinée, Côte d'Ivoire et Libéria) ; Tai – Grebo Krahn – Sapo (Côte d'Ivoire et Libéria) ; PoMoCo (y compris PoNaSi) (Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire) ; W – Arly – Pendjari au Bénin ; Gadabedji (Niger) ; et Cross River (Nigéria). Cinq contrats étant déjà en place, les trois autres devraient démarrer d'ici juin 2026-

Trois études régionales ont été réalisées en 2025 par la Coordination Régionale:

1. Une analyse comparative des approches de gestion collaborative et transfrontalière dans les paysages d'Afrique de l'Ouest ;
2. La compilation d'une base de données sur les programmes régionaux financés par l'Union européenne en Afrique de l'Ouest ; et
3. Une évaluation et une analyse du cadre politique, juridique, institutionnel et administratif pour la gestion des parcs nationaux Niokolo Koba au Sénégal, Badiar en Guinée et Boé en Guinée-Bissau.

Les **initiatives prévues pour 2026** comprennent :

- Une analyse de l'approche des « forêts communautaires » en Afrique de l'Ouest ;
- La collecte d'informations sur les principales aires protégées dans les paysages (phases 1 et 2) afin de mettre à jour la base de données mondiale sur les zones protégées et conservées (WDPCA) ;
- Une comparaison et une harmonisation des méthodes de biosurveillance (écosystèmes forestiers et savanicoles) ; et
- Un soutien aux partenaires de mise en œuvre pour la collecte de données par le biais d'enquêtes de terrain auprès des communautés locales.

Il a été expliqué que les **performances du programme régional** sont mesurées à l'aide d'un cadre établi par la Commission de l'UEMOA. Ce cadre constituera un outil de référence essentiel pour les futures réunions régionales de suivi.

Les **conclusions de la réunion** comprenaient un appel aux Délégations de l'UE à renouveler leurs efforts afin de finaliser les contrats de la phase 1 d'ici juin 2026; aux autorités nationales chargées des aires protégées et aux ministères, aux Délégations de l'UE et aux opérateurs paysagers à assurer des canaux de communication ouverts et partager les documents relatifs aux projets ; et aux opérateurs à se concentrer sur les indicateurs sentinelles, notamment en prévoyant les coûts nécessaires pour couvrir les activités associées.

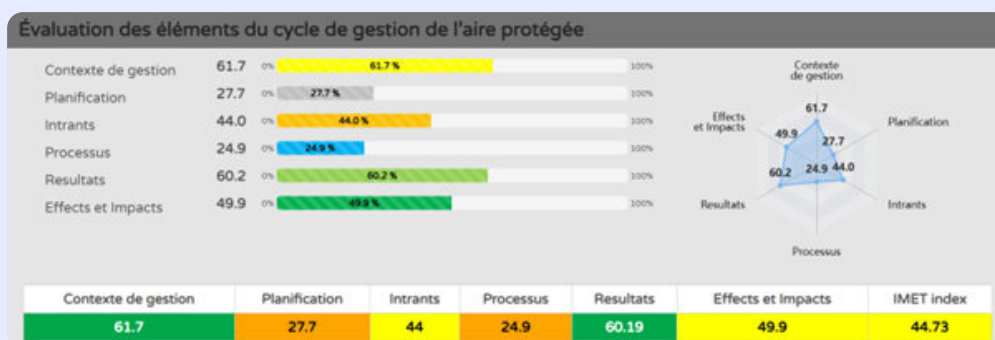
Paysage Niokolo-Koba Badiar Boé (NKBB)

Conservation : Le Parc National de Badiar procède à l'analyse de l'efficacité de sa gestion à travers l'outil IMET

Du 9 au 12 décembre 2025, un atelier d'évaluation de l'efficacité de gestion du Parc National du Badiar (PNB) situé dans la région de Koundara en République de Guinée a été organisé avec l'outil IMET (Integrated Management Effectiveness Tool). L'objectif de cet exercice participatif conduit par l'Office Guinée des Parcs Nationaux et Réserves de Faune était de diagnostiquer les performances du parc et formuler des recommandations en vue d'améliorer la gestion du site.

L'efficacité de gestion était évaluée au niveau des six éléments du cycle de gestion de la Commission Mondiale des Aires Protégées à savoir le contexte de gestion, la planification, les intrants, le processus, les résultats/extrants et l'effets/impacts.

L'évaluation de l'efficacité de gestion globale du PNB pour l'exercice 2025 a donné un score de 45%, largement supérieur à l'année 2024 évaluée à 23%.



A l'issue de cette étude, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Renforcer les sensibilisations auprès des communautés par les boîtes à images, la diffusion et rediffusion radio ou télé, la couverture de plusieurs écoles ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de surveillance intégrant les menaces les plus étendues dans le parc comme la divagation du bétail, le braconnage, la présence des enclaves dans la zone, la coupe clandestine et le commerce illicite du bois ;
- Mener de façon régulière les inventaires sur les cibles de conservation ;
- Renforcer les relations avec les autorités locales pour augmenter leur soutien aux activités du parc ;
- Doter le parc d'un budget de fonctionnement suffisant ;
- Finaliser le PAG pour mieux orienter les activités du Parc ;
- Finaliser et valider le nouveau zonage du parc avec l'implication des communautés locales.

Économie verte : Lancement du diagnostic des ressources naturelles valorisables disponibles autour du Parc National de Niokolo Koba

De concert avec les communautés locales et les parties prenantes, un diagnostic a été initié dans le but d'établir un état de lieu de la disponibilité des ressources naturelles autour du Parc National de Niokolo Koba. Ce travail est réalisé par l'ONG Nebeday, partenaire du projet NaturAfrica dans le paysage.



Diagnostic des ressources naturelles dans le village de Samal 1 (© Nebeday)

Il s'appuie sur des outils participatifs et d'intelligence collective appelés maquette interactive au cours de laquelle les communautés locales identifient, localisent les ressources naturelles disponibles dans leurs terroirs, les menaces ainsi que les opportunités de leur valorisation. Au

cours de ce diagnostic, les produits forestiers valorisables (comme, par exemple, les feuilles et poudre de fruit du baobab) ont été identifiés. A ce stade, vingt-sept villages ont déjà été couverts dans la région de Kedougou.

Gouvernance des ressources naturelles : Niokolo-Badiar, une Réserve de biosphère transfrontière en gestation entre la Guinée et le Sénégal, alliant biodiversité et développement durable



Entretien avec les autorités communales de Koumbia (© IREG)

L'Institut de Recherche en Environnement de Guinée (IREG) a réalisé une mission de vastes consultations inclusives avec les autorités administratives, techniques et locales des préfectures de Gaoual et Koundara et des ONG opérant sur le terrain autour de la Réserve de Biosphère de Badiar.

La création d'une Réserve de biosphère transfrontière Niokolo-Badiar s'inscrit comme une réponse stratégique et innovante, conforme aux principes du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO. Ce modèle vise à concilier la conservation de la biodiversité, le développement socio-économique durable et le soutien à la recherche scientifique, à l'éducation et au suivi environnemental, dans une logique de gouvernance participative et de coopération régionale. En favorisant la synergie entre conservation et développement, la Réserve de biosphère transfrontière de Niokolo-Badiar contribuera non seulement à la protection d'un patrimoine naturel partagé, mais également à la stabilité écologique, sociale et économique de la région, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable et les engagements environnementaux des deux États à savoir le Sénégal et la Guinée.

Avec le soutien de l'Union européenne, IREG en collaboration avec l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune ainsi que la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal ambitionnent de poursuivre les échanges afin de constituer le dossier.

Les consultations initiées par IREG dans ce sens se sont déroulées en janvier 2026 dans le but de recueillir les avis, attentes, contributions et recommandations des parties prenantes afin de renforcer la coordination transfrontalière, identifier les enjeux prioritaires et de contribuer à l'élaboration des mécanismes de gestion partagées et adaptés aux réalités du terrain.

Au total 84 personnes ont été associées à ces échanges réparties entre les deux préfectures couvrant deux communes urbaines, huit communes rurales et deux ONGs évoluant sur le terrain.

Les personnalités consultées ont souligné l'importance d'une gouvernance inclusive, d'une coordination intersectorielle efficace et d'une implication active des communautés locales afin d'assurer la viabilité écologique, sociales et économiques de la future réserve de biosphère transfrontière Niokolo-Badiar. La concertation a permis de poser les bases d'un consensus territorial autour du projet, fondé sur une approche progressive, inclusive et intégrée, conciliant les impératifs de conservation de la biodiversité avec les besoins de développement socio-économique.

En définitive, les autorités administratives, techniques, locales et les ONGs évoluant sur le terrain de la préfecture de Koundara et de Gaoual ont salué la pertinence et l'opportunité de l'initiative au regard des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Elles ont indiqué leur disponibilité à accompagner les différentes étapes de mise en œuvre du projet de la création de la réserve de biosphère transfrontière entre la République de Guinée et la République du Sénégal.

La prochaine étape consistera à consulter les autorités Sénégalaises des régions jouxtant le Parc National de Niokolo Koba.

Paysage Taï – Grebo-Krahn – Sapo (TGKS)

8e réunion du comité directeur bilatéral pour la coopération transfrontalière en matière de paysage forestier



Membres du comité directeur bilatéral, dont Rudolph J. Merab Sr., DG du FDA du Libéria (centre)

Le paysage forestier Taï - Grebo-Krahn - Sapo (TGKS) s'étend sur le Liberia et la Côte d'Ivoire et comprend le Parc national du Sapo (SNP), le Parc national Grebo-Krahn (GKNP) et le futur Parc national du Kwa (PKNP) du côté libérien, ainsi que le Parc national du Taï (PNT) et la Réserve naturelle de Cavally (RNC) du côté ivoirien. Reconnu pour son rôle écologique important, il se caractérise par un taux élevé d'endémisme tant au niveau de la faune que de la flore.

Malheureusement, malgré sa valeur, le paysage est menacé par diverses pressions humaines (braconnage, exploitation minière et agricole illégales).

La 8ème réunion du Comité directeur bilatéral pour la conservation transfrontalière du paysage forestier dans le complexe forestier Taï - Grebo-Krahn - Sapo (TGKS) s'est tenue en juillet 2025, financée par l'Union européenne (UE) dans le cadre de son soutien financier au projet NaturAfrica TGKS mis en œuvre par la Wild Chimpanzee Foundation (WCF). L'un des piliers clés de ce projet étant la « gouvernance inclusive et transfrontalière », cette réunion a été l'occasion de renforcer la collaboration et les échanges transfrontaliers, ainsi que de mener des discussions constructives et des efforts visant à améliorer le soutien à l'application de la loi au-delà des frontières.

Le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MINEDDTE) et l'Autorité de développement forestier (FDA) ont coprésidé la réunion au nom de la Côte d'Ivoire et du Libéria, respectivement.



La réunion a donné un nouvel élan à la consolidation de la coopération transfrontalière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Les discussions ont abouti à quatre résultats clés :

1. Relance du protocole d'accord (MoU) : la réunion a rouvert les négociations afin de finaliser le protocole d'accord entre les deux pays, en suspens depuis longtemps. FDA a été chargée de réviser le projet de protocole d'accord et la version finalisée et validée du protocole d'accord par les deux parties doit être disponible au plus tard en mai 2026, lors de la prochaine réunion du comité directeur.
2. Révision de la composition du comité directeur : Les membres ont convenu de réexaminer et de finaliser la composition du comité, une question qui restait en suspens depuis la session précédente.
3. Accord sur des actions conjointes urgentes : La réunion a mis en évidence les interventions prioritaires, notamment celles visant à lutter contre la migration massive d'agriculteurs de Côte d'Ivoire vers le Libéria et à renforcer la surveillance conjointe du fleuve Cavalla, un écosystème transfrontalier essentiel soumis à une pression croissante.
4. Mécanisme de suivi : la WCF, en collaboration avec l'Union du fleuve Mano (MRU) et Flora & Fauna (F&F) Liberia, assurera un suivi systématique et rendra compte de la mise en œuvre des recommandations du comité.

Le comité a également révisé la composition de sa structure, désignant les membres votants et non votants comme suit :

- **Membres votants :**
 - **Libéria** : Autorité de développement forestier (FDA), Agence de protection de l'environnement (EPA), Autorité foncière du Libéria (LLA), ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice.
 - **Côte d'Ivoire** : Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MINEDDTE), Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de la Justice et des Droits de l'homme.
- **Observateurs** (membres non-votants) : Union du fleuve Mano (MRU), Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), Délégation de l'Union européenne (UE), Fauna & Flora (F&F) et Wild Chimpanzee Foundation (WCF). D'autres observateurs peuvent être désignés si nécessaire, sans dépasser le nombre de 10 (5 par pays).

Une matrice d'actions urgentes révisée a été approuvée, avec 4 points d'action identifiés comme suit :

- **Finalisation du protocole d'accord** : il a été décidé de mettre à jour le projet d'accord existant afin de refléter les réalités actuelles, l'objectif étant d'aboutir à une version finale validée d'ici mai 2026, avec l'aide de la WCF, de Fauna & Flora et de la MRU.
- **Création d'un comité technique chargé de l'application de la loi** : en réponse aux problèmes liés à l'exploitation illégale de l'or et à la migration sur la rivière Cavalla, ce

comité transfrontalier, composé de 10 membres de chaque pays, sera chargé de proposer un plan de surveillance et un accord sur l'application de la loi.

- **Développement des activités** : un groupe de travail sera créé pour examiner les activités de développement afin de sensibiliser les communautés locales aux projets existants. Un autre programme d'échange sera mis en place entre les agents de l'OIPR et de FDA afin de renforcer les capacités et le partage des connaissances.
- Mener régulièrement des actions de renforcement des capacités : mise en œuvre de programmes d'échange (ateliers et/ou activités sur le terrain) entre les agents de l'OIPR et du FDA dans le cadre du renforcement régulier des capacités.

La prochaine réunion du Comité directeur est prévue en mai 2026, qui devrait valider les propositions du comité technique et accélérer les efforts conjoints visant à renforcer la surveillance du fleuve Cavalla et la gestion transfrontalière globale.

En outre, la cérémonie officielle de lancement du projet NaturAfrica TGKS, financé par l'UE, a eu lieu à la fin de la première journée de la réunion du comité directeur bilatéral. L'événement a été honoré par la présence du conservateur général Adama Tondossama, directeur général de l'OIPR, l'honorable Rudolph J. Merab Sr., directeur général du FDA du Libéria, ainsi que d'autres membres du comité directeur bilatéral, des représentants de haut niveau des institutions gouvernementales libériennes et des dignitaires invités des deux côtés de la frontière.



Le comité technique transfrontalier sur l'application de la loi

Après les sessions de 2018 et 2019, le Comité Technique Transfrontalier sur l'Application de la Loi (CTTAL) s'est réuni les 15 et 16 décembre 2025 pour le paysage transfrontalier Taï-Grebo-Krahn - Sapo (TGKS), entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Cette rencontre a été facilitée par la Wild Chimpanzee Foundation (WCF), partenaire de mise en œuvre du programme NaturAfrica dans le paysage.

Face à l'intensification des flux migratoires liés à la cacaoculture, à l'essor de l'orpaillage illégal et aux divers trafics environnementaux qui accélèrent la déforestation, le renforcement de l'application de la loi dans l'espace TGKS est devenu une priorité absolue.

À cet effet, la réunion a permis de définir les axes d'un futur protocole d'accord transfrontalier. Les mesures prioritaires visent à freiner la dégradation des forêts libériennes, à réguler l'orpaillage sur le fleuve Cavally et à démanteler les réseaux de trafics illicites

Dans l'attente de la signature du protocole. Cette réunion aura permis de mesurer les défis et les opportunités pour la mise en place d'un accord transfrontalier dans les autres paysages NaturAfrica.



Participants à la réunion du CTTAL, Abidjan, en décembre 2025

Paysage Cross River

Renforcement de la conservation communautaire et de la gouvernance locale du sanctuaire de faune de la montagne Afi



Réunion avec les FMC dans la communauté de Buanchor

Sur la base de son travail dans les montagnes Mbe, dans l'État de Cross River, dans le sud du Nigeria, depuis 2001, l'opérateur paysager Wildlife Conservation Society (WCS) a développé un modèle efficace de conservation communautaire qui reconnaît les droits et la propriété locaux. L'Association pour la conservation des montagnes Mbe a été créée en 2007 afin de représenter les neuf communautés vivant autour des montagnes. Depuis sa création, le braconnage a diminué et les gorilles de Cross River prospèrent. Avec le soutien de l'initiative NaturAfrica de l'UE, la WCS étend ce modèle de conservation communautaire à la réserve naturelle adjacente de la montagne Afi.

Les communautés riveraines du sanctuaire de faune d'Afi Mountain jouent un rôle de plus en plus central dans la gouvernance des ressources naturelles. Les efforts récents se sont concentrés sur la mise en place de systèmes structurés, dirigés par les communautés, afin d'améliorer la gestion de l'utilisation des terres, de lutter contre l'exploitation forestière illégale et la chasse aux animaux sauvages, et de renforcer la gestion des habitats forestiers et des bassins versants essentiels.

Conçue comme une plateforme locale de prise de décision en matière de conservation, les communautés ont formé une association connue sous le nom de Conservation Association of Afi Mountain (CAAFIM). Cette association regroupe 16 communautés vivant à la lisière de la forêt autour d'Afi et leur fournit une structure formelle leur permettant de coordonner les actions de conservation, de résoudre les problèmes liés à l'utilisation des terres et de collaborer plus efficacement avec le gouvernement et les partenaires de conservation.

Le processus de création de la CAAFIM comprend la rédaction participative d'une constitution et l'élection démocratique d'un comité de gestion provisoire. Afin d'officialiser son mandat, l'association est en cours d'enregistrement auprès de la Commission des affaires corporatives et de la Commission forestière de l'État de Cross River, une étape qui renforce son statut juridique et sa légitimité opérationnelle dans le cadre de la gouvernance forestière de l'État.

Afin de renforcer davantage la gouvernance dans la zone protégée, plusieurs comités de gestion forestière (« forest management committees », ou FMC) ont été créés et inaugurés, tandis que des plans sont en cours pour leur permettre de bénéficier d'une formation technique et d'un renforcement institutionnel afin d'améliorer la surveillance forestière et la capacité d'application de la loi dans les domaines suivants :

- Pratiques de gestion forestière durable
- Systèmes de surveillance et de reporting sur les forêts communautaires
- Collaboration en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale
- Approches participatives de planification de l'utilisation des terres.

Grâce à cette formation, les membres des FMC sont mieux équipés pour détecter l'extraction illégale de bois, coordonner une réponse rapide avec la Commission forestière [KM5] et promouvoir une utilisation responsable des ressources au sein de leurs communautés.

« Avant, nous n'avions ni la structure ni les connaissances nécessaires pour lutter contre l'exploitation forestière illégale. Depuis notre inauguration en tant que membres des FMC, nous comprenons désormais nos rôles et savons comment travailler avec le gouvernement pour protéger notre forêt. » – M. Anthony Bankong, membre des FMC.

Ces structures de gouvernance sont essentielles pour assurer la connectivité des habitats entre Afi et les montagnes voisines de Mbe, tout en renforçant l'appropriation des actions de conservation par les communautés.



Photo récente prise par un piège photographique d'un gorille de Cross River sur le sentier Odoja menant au camp de base, à Afi

Paysage Pendjari et W Bénin

La capacité de production des coopératives de transformation agroalimentaire renforcée et l'accès à l'eau potable des communautés locales amélioré

A travers le programme NaturAfrica Afrique de l'Ouest (NAAO), l'Union Européenne apporte son soutien en faveur de la conservation, de l'économie verte et à la gouvernance des paysages, dont notamment ceux des Parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin gérés par African Parks en partenariat avec le Gouvernement du Bénin et les communautés locales.

Dans ce cadre, le Parc national de la Pendjari a opéré, sur financement de l'Union Européenne, deux réalisations majeures au profit des communautés locales au second semestre 2025. Il s'agit du don de matériels de transformation agroalimentaire au profit de cinq coopératives (trois coopératives de femmes transformatrices de riz paddy en riz étuvé et deux coopératives de transformation du soja en fromage de soja) et de la réhabilitation de 13 forages à motricité manuelle.



Machine de transformation de riz paddy en riz étuvé, Coopérative des femmes de Kporhoun

Le don d'équipements de transformation vise à accroître la capacité de production des coopératives bénéficiaires d'environ 71 membres situées dans la commune de Tanguiéta. Ces groupements ont reçu notamment des moulins de transformation, des marmites de cuisson, des récipients, des louches ainsi que des foyers améliorés. Un appui apprécié par les bénéficiaires : « Nous avons un déficit de matériels pour la transformation du riz, ce qui ralentissait notre production et entraînait un manque à gagner. Aujourd'hui, grâce aux équipements offerts par le Parc national de la Pendjari, nous sommes très contentes. Cet appui va renforcer notre capacité de production et augmenter nos revenus », a déclaré Madame Sahgui, présidente du groupement des femmes transformatrices de riz du village de Porhoun, dans la commune de Tanguiéta.

De même, l'eau, source de vie, est indispensable aux communautés riveraines du Parc national de la Pendjari. Dès lors, 13 forages à motricité humaine ont été réhabilités dans plusieurs villages des communes de Matéri et de Tanguiéta.

À Kani, dans la commune de Matéri, Jacqueline Nonti, femme au foyer, exprime sa satisfaction après la remise en service du point d'eau du village. « Notre seule pompe à motricité humaine était en panne et nous rencontrions de grandes difficultés pour avoir de l'eau potable. La pompe était très dure à actionner et l'eau ne sortait presque plus. Grâce à l'intervention de la direction du Parc national de la Pendjari, tout a été réparé. Aujourd'hui, l'eau coule facilement. Cela nous soulage énormément, surtout nous les femmes, dans nos travaux quotidiens », témoigne-t-elle.

Pour de nombreux riverains, l'accès à l'eau potable nécessite encore de parcourir de longues distances. En saison sèche, la situation devient plus critique : les puits s'assèchent et l'approvisionnement en eau se transforme en une véritable épreuve. Les populations des villages périphériques du parc expriment ainsi le souhait de voir se multiplier les initiatives visant à améliorer la disponibilité de cette ressource essentielle à leur bien-être.



ESPÈCES À L'HONNEUR

Les pangolins: parmi les mammifères les plus trafiqués au monde



Pangolin commun (*Phataginus tricuspis*) dans le Parc national de Sapo, Libéria. (© M. Languy)

Le troisième samedi de février de chaque année (cette année, c'était le 21 février) est la Journée mondiale du pangolin, créée pour sensibiliser le public au sort de ces mammifères à écailles uniques, qui sont considérés comme parmi les mammifères les plus trafiqués au monde.

Il existe au monde huit espèces de pangolins. Quatre d'entre elles vivent en Asie et quatre en Afrique, dont trois en Afrique de l'Ouest, en particulier dans les forêts guinéennes. Les **trois pangolins en Afrique de l'Ouest sont le pangolin à longue queue (*Uromanis tetradactyla*), le pangolin commun ou pangolin à écailles tricuspidées (*Phataginus tricuspis*) et le pangolin géant (*Smutsia gigantea*)**. Toutes les espèces de pangolin sont menacées par la perte de leur habitat, le changement climatique et le trafic de leurs écailles.

En effet, leur caractéristique la plus étrange et la plus connue est qu'ils sont recouverts essentiellement d'écailles et non de poils, sauf sur leur ventre. Ceci leur permet de se mettre en boule lorsqu'ils se sentent menacés et d'échapper aux crocs de leurs prédateurs. Ils se nourrissent quasi exclusivement de fourmis et de termites. Ils ne sont d'ailleurs pas munis de dents ; ils ont par contre une langue extrêmement longue, atteignant -une fois déroulée- une longueur égale à leur corps.

Le pangolin à longue queue habite dans des zones difficiles d'accès et infestées de fourmis piquantes. Comme il est de petite taille et farouche, cette espèce arboricole est un peu moins menacée que les autres espèces plus terrestres ; elle est néanmoins considérée comme vulnérable.



Pangolin à longue queue (*Uromanis tetradactyla*), dans le comté de Montserrado, Liberia. (© M. Languy)

Les deux autres espèces d'Afrique de l'Ouest sont en danger critique d'extinction en raison d'un commerce local pour leur viande mais également un commerce international pour leurs écailles, vendues essentiellement en Chine pour la médecine traditionnelle. Plusieurs centaines de milliers de pangolins sont tués chaque année en Afrique.

Le programme NaturAfrica Afrique de l'Ouest vient en soutien à près de 40 aires protégées dont la vaste majorité abritent au moins une espèce de pangolin. Étant donné que les pressions de chasse y sont moindres, les aires protégées jouent un rôle essentiel pour la survie des pangolins d'Afrique de l'Ouest.



NaturAfrica Afrique de l'Ouest coordination régionale | Ouagadougou & Monrovia
WhatsApp +226 66 21 66 35 | marc.languy@agreco.be | [Page du projet sur capacity4dev](#)

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Se désinscrire](#)